



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2022-11-01

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Aménagement de l'Emplacement Réservé
3/36 Quartier du Gand

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour la création de l'ER 3/36 quartier du Gand avec le **groupement Minetto/Routière du Midi** dont le mandataire se situe – 6, Allée des Tilleuls – 04200 SISTERON, il est nécessaire de passer un avenant avec le groupement.

Cet avenant porte sur les éléments suivants :

1°) Création de deux prix nouveaux

- **EDF** : Plus-value pour fourniture et déroulage câble de 240 mm² : **1 777.50 € HT**
- **Intervention générale spécifique** : Débroussaillage, abattage et dessouchage d'arbres spécifiques. Mise à niveau regard externe et changement tampons fontes : **6 346.00 € HT**

2°) Base Marché

- L'ajustement du profil en long de la voie, le maillage des réseaux arrosage, et la mise en place des branchements sur les parkings hors clôture, le maillage télécom et le décompte effectif du linéaire des réseaux, mise en place : **3 905.08 € HT**
- Obligation de mise en place d'un câble électrique sur dimensionné d'une section 240 mm², permettant d'intégrer l'alimentation en bout de réseaux existant, suivants contrainte Enedis : **1 777.50 € HT**
- **Intervention générale spécifique** : Débroussaillage, abattage et dessouchage d'arbres spécifiques. Mise à niveau regard externe et changement tampons fontes : **6 346.00 € HT**

Montant HT plus-value : 12 028.58 € HT

Montant du marché initial : 165 197.70 € HT

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 028.58 €
- Montant TTC : 14 434.29 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7,28 %

Mis en ligne le 30/06/2023 à 14h28

REÇU EN PREFECTURE
le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20221215-2022_11_010

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 177 226.28 €
- Montant TTC : 212 671.54 €

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°1 avec le **groupement Minetto/Routière du Midi**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation en sera adressé à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et au **groupement Minetto/Routière du Midi**.

Fait à SISTERON, le 15 Décembre 2022

**Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU**